

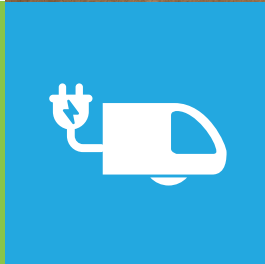
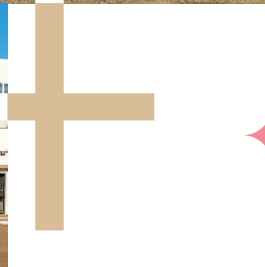
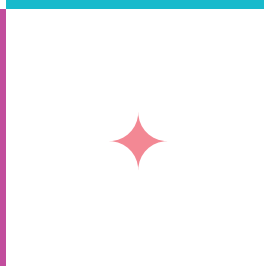
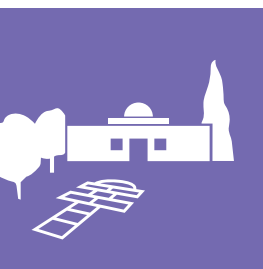
Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 034-213400575-20240129-DEL2024_01_03-DE

S²LOW



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET 2024

Conseil municipal du
29 janvier 2024





PREAMBULE

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La particularité du budget primitif 2024 est qu'il est bâti selon la norme M57 désormais obligatoire au 01/01/2024. En 2024, conformément au règlement budgétaire et financier, la municipalité a fait le choix de voter le budget fin janvier. De fait, les résultats et les crédits de reports de la section d'investissement ne pourront être repris qu'après le vote du compte administratif 2023. Les crédits supplémentaires seront donc intégrés par le vote d'un budget supplémentaire (BS) prévu fin avril 2024.

Le 11 décembre 2023, le conseil municipal débattait des orientations budgétaires pour l'année 2024. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'exercice, dans le respect de ces orientations et du PPI proposé (sauf les crédits de report qui apparaîtront au BS).

Le budget 2024 a été élaboré face à un contexte international qui reste profondément incertain et aux tensions que traverse notre société. Pour autant, la Ville restera pleinement engagée en 2024 au côté des castelnaudariennes et castelnaudariens, en poursuivant une politique volontariste pour offrir un cadre de vie agréable, préserver le pouvoir d'achat, accompagner la transition écologique et soutenir l'activité économique sur son territoire avec un niveau d'investissement élevé.

Cette ambition communale ne doit pas masquer la complexité de l'équation budgétaire à laquelle toutes les collectivités sont confrontées, face à une inflation toujours haute. Une fois encore, en 2024, le produit fiscal attendu contribuera à financer un programme d'investissement important, et ce, sans avoir besoin d'augmenter les taux. Cependant, plusieurs facteurs, dont la réduction depuis 2023 des droits de mutation sur les transactions immobilières encaissés, pourraient fragiliser la dynamique de nos recettes et engendrer un début d'effet de ciseau entre le dynamisme des dépenses et celui des recettes.

Dans ce contexte, l'optimisation des dépenses, dont l'évolution suit inéluctablement celle de la population et de l'inflation, reste indispensable pour favoriser la pérennité d'un service public de qualité, au meilleur coût. Il est nécessaire, en 2024 plus que jamais, de poursuivre des efforts de sobriété et responsabilité budgétaire. En effet, ce budget 2024 doit garantir la pérennité de nos équilibres financiers, car l'épargne doit couvrir une part significative de l'investissement. Les financements bancaires, qui viendront en complément, devront permettre une évolution de l'encours de dette s'intégrant à la stratégie financière définie pour la fin du mandat.

La section d'investissement de ce budget est, par ailleurs, votée en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements pour les plus grosses opérations, ce qui permet d'avoir à la fois la lecture pluriannuelle et la déclinaison pour cette année du programme d'investissement.

Le Budget Primitif 2024 s'inscrit dans le cadre financier suivant :

- la volonté de développer le niveau de service public offert à la population ;
- le refus du recours au levier fiscal, qui majorerait l'effort des seuls propriétaires, la ressource fiscale ne portant plus que sur la Taxe Foncière ;
- la maîtrise des charges de gestion, ayant pour objectif de dégager un autofinancement suffisant afin de rendre soutenable la réalisation des projets d'investissement portés par la ville ;
- la volonté de renforcement de la tarification sociale de ses services facturables ;
- le maintien d'un seuil d'endettement prudentiel ;
- l'adaptation des enveloppes d'investissement annuelles du PPI à ce seuil prudentiel.

EQUILIBRE GENERAL

Le Budget Primitif 2024, préparé en janvier 2024, soit avant la clôture définitive de l'exercice 2023, présente la particularité de ne pas reprendre les résultats de l'exercice précédent (estimés à 7 M€ pour 2023), ce qui se répercute au niveau de l'autofinancement (- 7,3 M€). Les résultats 2023 seront bien évidemment repris lors du Budget Supplémentaire qui sera examiné en avril 2024.

	Budget 2023	Budget 2024	Variation en valeur	Variation en %
 FONCTIONNEMENT 				
Dépenses de gestion	26 607 252	27 847 000	1 239 748	4,66%
Charges financières	831 000	759 000	-72 000	-8,66%
Charges exceptionnelles	30 000	20 000	-10 000	-33,33%
Dotations provisions semi budgétaires	160 000		-160 000	-100,00%
Dépenses d'ordre	1 500 000	1 500 000	0	0,00%
Virement à la section d'investissement	11 111 400	3 824 000	-7 287 400	-65,58%
Total des dépenses	40 239 652	33 950 000	-6 289 652	-15,63%
Recettes de gestion	32 882 300	33 650 000	767 700	2,33%
Recettes d'ordre	320 000	300 000	-20 000	-6,25%
Résultat n-1 reporté	7 037 352		-7 037 352	-100,00%
Total des recettes	40 239 652	33 950 000	-6 289 652	-15,63%
 INVESTISSEMENT 				
Dépenses d'équipement	22 634 448	9 855 000	-12 779 448	-56,46%
Dépenses financières (dont emprunt)	2 734 700	2 876 000	141 300	5,17%
Opération revolving	2 045 000	1 816 000	-229 000	-11,20%
Dépenses d'ordre	1 020 000	600 000	-420 000	-41,18%
Solde d'exécution n-1	8 027 166		-8 027 166	-100,00%
Total des dépenses	36 461 314	15 147 000	-21 314 314	-58,46%
Recettes d'équipement (dont emprunt)	7 827 937	5 388 000	-2 439 937	-31,17%
Opération revolving	2 045 000	1 816 000	-229 000	-11,20%
Recettes financières	8 093 000	2 319 000	-5 774 000	-71,35%
Excédent de fonctionnement n-1 capitalisé	5 183 977		-5 183 977	-100,00%
Recettes d'ordre	2 200 000	1 800 000	-400 000	-18,18%
Virement de la section de fonctionnement	11 111 400	3 824 000	-7 287 400	-65,58%
Total des recettes	36 461 314	15 147 000	-21 314 314	-58,46%
Autofinancement dégagé	12 291 400	5 024 000	-7 267 400	-59,13%

A titre d'information, les chiffres annoncés dans le présent rapport s'entendent de la façon suivante :

Budget 2023 = Budget Primitif + Décisions Modificatives

Budget 2024 : montants proposés au vote du présent Conseil Municipal au titre du Budget Primitif

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

On constate au budget 2024 une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 3,61 % par rapport au budget 2023 (BP + DM).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BUDGET 2023	BP 2024	Var° en valeur	Var° en %
011	Charges à caractère général	6 196 206	6 346 000	149 794	2,42%
012	Charges de personnel	17 058 880	18 091 000	1 032 120	6,05%
014	Atténuation de produits	1 499 000	1 499 000	0	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	1 853 166	1 911 000	57 834	3,12%
Total des dépenses de gestion courante		26 607 252	27 847 000	1 239 748	4,66%
66	Charges financières	831 000	759 000	-72 000	-8,66%
67	Charges exceptionnelles	30 000	20 000	-10 000	-33,33%
68	Dotations provisions semi budgétaires	160 000		-160 000	-100%
Total dépenses réelles de fonctionnement		27 628 252	28 626 000	997 748	3,61%
023	Virt section d'investissement	11 111 400	3 824 000	-7 287 400	-65,58%
042	Opérat° ordre entre sections	1 500 000	1 500 000	0	0,00%
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		12 611 400	5 324 000	-7 287 400	-57,78%
TOTAL		40 239 652	33 950 000	-6 289 652	-15,63%

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24	Var° CA 23 à BP 24
6 196 206	5 454 987	6 346 000	149 794	16,33%

Les charges à caractère général comprennent principalement :

- **les fluides** (eau, électricité, gaz...), inscrits au BP 2024 à 826 000 €, sont en hausse de 25 000 € par rapport aux crédits inscrits en 2023 (+4%) et de 82 000 € (+11 %) par rapport aux factures payées en 2023.

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Les hypothèses qui ont été retenues lors de la préparation budgétaire sont les suivantes :
pour l'électricité :

- extrapolation des consommations 2023 en récupérant les périodes manquantes sur 2022 et en intégrant les bâtiments supplémentaires
- consommations estimées quasi égales à la consommation globale 2023 extrapolée
- prix unitaires des différents tarifs similaires à 2023
- non renouvellement des aides d'Etat

pour le gaz :

- extrapolation des consommations 2023 en récupérant les périodes manquantes sur 2022 et en intégrant les bâtiments supplémentaires
- évolution des consommations estimée à +5% pour tous les sites en partant du principe que cet hiver sera plus froid que l'hiver 2022/2023 qui était particulièrement doux
- prix unitaires des différents tarifs similaires à 2023
- aucune aide d'Etat (il n'y en avait déjà pas l'année dernière pour le gaz)

pour l'eau :

- extrapolation des consommations 2023 en récupérant les périodes manquantes sur 2022 et en intégrant les bâtiments supplémentaires
- prix unitaires des différents tarifs similaires à 2023

- **les fournitures** (produits d'entretien, fournitures de plomberie, électricité, menuiserie, quincaillerie pièces automobiles, fournitures scolaires, produits alimentaires...) sont évaluées à 881 000 € (en stagnation par rapport au budget 2023 et + 69 000 € par rapport au CA soit +8 %), ces dépenses subissant les effets de l'inflation, de l'extension du parc de bâtiments à entretenir, et la hausse de la population.

- **les prestations de service** sont prévues à hauteur de 4,47 M€ au BP 2024 (+317 000 de Budget 2023 à BP 2024 et + 885 000 de CA à BP), sous l'effet de la révision des prix des marchés et de l'augmentation des effectifs de la restauration périscolaire et de la petite enfance, des contrats de maintenance (notamment informatiques), des dépenses d'entretien des terrains (débroussaillage, abattages, taille des arbres...), des dépenses de formation,...

- **les impôts et taxes** sont prévues à hauteur de 168 K€ au BP 2024 (+ 7 700 € de Budget 2023 à BP 2024 et + 13 000 € de CA à BP) : le poste le plus important est celui de la redevance spéciale de collecte des déchets qui augmente chaque année.

LES CHARGES DE PERSONNEL

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24	Var° CA 23 à BP 24
17 058 880	15 987 406	18 091 000	1 032 120	6,05%
				13,16%

Les dépenses de personnel représentent le plus gros poste des charges de fonctionnement.

En 2024, elles devraient progresser de 6,05 % par rapport aux dépenses inscrites au budget 2023, et de 13,16 % par rapport au CA 2024 ce qui représente **2 104 000 €** de dépenses supplémentaires.

Le chapitre 012 des dépenses de personnel avait été estimé à 18,5 M€ au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, soit une évolution de +12,8% par rapport aux réalisations prévisionnelles de 2023 (16,4M€), il ne s'élève finalement qu'à 15,99 M€ à la clôture de l'exercice..

Entre 2022 et 2023, le poste des charges de personnel aura augmenté de 7,66% (alors qu'il avait augmenté de 9,34% entre 2021 et 2022).

Les 2,1 M€ d'augmentation attendus se répartissent principalement comme suit :

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

- Effet année pleine lié à l'augmentation de 1.5 % du point d'indice de juillet 2023 : + 100 000 €
- Revalorisation de 5 point d'indices au 1^{er} janvier : + 176 000 €
- GVT (Glissement Vieillesse Technique lié à la carrière des agents) : + 76 000 €
- Augmentation du SMIC au 1er janvier: + 5 000 €
- Augmentation CNRACL patronale+ 1% : + 72 500€,
- Augmentation du Fonds national de compensation : + 20 000€,
- Paiements ARE (2 agents en 2024) : + 2 500 €
- Hausse des contrats d'assurance : + 44 000 €
- Médecine du travail : + 3 000 €
- Recensement : + 3 500 €
- Elections européennes : + 16 000 €
- Mission CGD 34 : + 6 000 €
- Renforcement de la Direction Scolaire Education Jeunesse: +277 000 €
- Renforcement de la Direction Enfance: +170 000 €
- Revalorisation des assistantes maternelles : + 15 000 €
- Création de la brigade de nuit de la police municipale en année pleine : 373 000 €
- Revalorisation IAT effet année pleine : + 24 000
- Déplafonnement des heures supplémentaires : + 25 500 €
- Provision pour créations de postes :+ 235 000 €
- Extension de l'offre d'action sociale (TR, cartes cadeaux, CNAS...) : + 118 000 €
- Charges sociales pour MAD : + 24 000 €
- Refonte du RIFSEEP (au 01/06/24) : + 200 000 €
- Provision pour paiements CET : + 33 000 €
- Solde départs/entrées : + 75 000 €
- Mission intérim Enfance : + 10 000 €

LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (REVERSEMENTS DE FISCALITE)

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24	Var° CA 23 à BP 24
1 499 000	1 497 997	1 499 000	0	0,00%

Ce chapitre budgétaire comprend l'Attribution de Compensation à verser à la Métropole et le prélèvement SRU.

En ce qui concerne l'Attribution de Compensation versée à la Métropole, le montant inscrit est maintenu au niveau de 2023 (1 299 000 €)

L'inscription budgétaire au titre du prélèvement SRU 2024, s'élève à 200 000 €, équivalente à celle de 2023, compte tenu de l'augmentation du parc de logements sociaux.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24	Var° CA 23 à BP 24
1 853 166	1 821 706	1 911 000	57 834	3,12%

Ce chapitre budgétaire est constitué des postes principaux suivants:

- **les droits d'utilisation pour informatique « en nuage »** : les dépenses inscrites augmentent conséquemment par rapport à l'exercice précédent : la plupart des progiciels métiers sont désormais

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

« hébergés » chez les prestataires. Les dépenses sont donc réorientées de la nature comptable 2051 vers la nature comptable 65811 qui est éligible au FCTVA

- **le budget Vie Associative** est fixé à un niveau identique au budget 2023, soit 611 000 €. La délibération d'attribution des subventions sera votée au conseil municipal de fin avril.

- **la subvention au CCAS** est inscrite au niveau du budget 2023, soit 717 000 € : elle sera réajustée au BS si besoin.

- **les indemnités des élus** : conformément à la loi, elles évoluent comme les traitements indiciaires des fonctionnaires.

- **la contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID)** : une augmentation annuelle peut être envisagée.

- **les annulations de titres sur les années antérieures** sont comptabilisées au chapitre 65 et non plus au chapitre 67 en M57

	Budget 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Var° budget 23/BP 24	Var° CA 23/BP 24
	1 805 946	1 783 457	1 911 000	105 054	127 543
<i>Indemnités aux élus</i>	289 000,00	277 356,02	301 000,00	12 000,00	23 643,98
<i>Informatique en nuage</i>	53 600,00	46 593,05	135 239,00	81 639,00	88 645,95
<i>Vie associative sub. de fonctionnement</i>	611 453,00	611 453,00	611 453,00	0,00	0,00
<i>Vie associative sub. exceptionnelles</i>			22 000,00	22 000,00	22 000,00
<i>Subvention au CCAS</i>	717 000,00	717 000,00	717 000,00	0,00	0,00
<i>Subv. coopératives scolaires</i>	62 752,00	59 705,60	65 222,00	2 470,00	5 516,40
<i>EID</i>	35 100,00	35 028,32	45 000,00	9 900,00	9 971,68
<i>Allocations parents employeurs</i>	7 000,00	6 156,64	10 000,00	3 000,00	3 843,36
<i>Bourses aux permis</i>	4 170,00	4 034,00	4 086,00	-84,00	52,00
<i>Admissions en non-valeur</i>	25 846,00	25 844,92		-25 846,00	-25 844,92

LES CHARGES FINANCIERES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 / BP 24	Var° de CA 23 à BP 24
831 000	700 051	759 000	-72 000 -8,66%	58 949 8,42%

En 2023, le budget anticipait à la fois le supplément de charges financières lié aux nouveaux emprunts à contracter dans l'exercice. L'hypothèse avait été faite sur un recours à l'emprunt dès le début de l'exercice et sur un niveau de taux élevé. Ces emprunts ont été encaissés le plus tardivement possible et les charges financières mandatées au titre de ces nouveaux emprunts ne s'élèvent finalement qu'à 49 000 €. Des opérations de remboursements temporaires sur les emprunts revolving ont également pu être réalisées en 2023, ce qui a permis d'économiser 36 000 € de charges financières.

LES CHARGES SPECIFIQUES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	V° Budget 23 à BP 24	Var° de CA 23 à BP 24
77 220	41 724	20 000	-57 220 -74,10%	-21 724 -52,07%

Les crédits prévus au chapitre des « charges spécifiques » (« charges exceptionnelles » en M14) correspondent aux éventuelles annulations de titres de recette émis sur les années antérieures. Ce chapitre n'enregistre plus

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

en M57 les subventions exceptionnelles prises en charges désormais sur le chapitre 65 (à la nature comptable 6574 comme les subventions de fonctionnement).

Les subventions exceptionnelles attribuées aux associations s'étaient élevées à 34 650 €.

LES PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	V° Budget 23 à BP 24		Var° de CA 23 à BP 24	
160 000	113 537	0	-160 000	-100,00%	-113 537	-100,00%

En 2023, il s'était avéré nécessaire de constituer des provisions pour couvrir le risque portant sur des titres de recette émis à l'encontre d'une entreprise en redressement judiciaire (l'ancien titulaire du lot charpente du GS J Chirac dont le marché a été résilié en 2022).

LES RECETTES

On constate au budget 2024 une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 2,33 % par rapport au budget 2023 (BP + DM).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BUDGET 2023	BP 2024	Var° en valeur	Var° en %
013	Atténuation de charges	312 800	335 000	22 200	7,10%
70	Produits services, domaine, ventes	2 241 400	2 521 000	279 600	12,47%
73	Impôts et taxes	25 919 000	26 412 000	493 000	1,90%
74	Dotations et participations	4 282 000	4 275 000	-7 000	-0,16%
75	Autres produits de gestion courante	47 000	107 000	60 000	127,66%
77	Produits spécifiques	80 000		-80 000	-100,00%
Total des recettes de gestion courante		32 882 200	33 650 000	847 800	2,34%
76	Produits financiers	100		-100	-100,00%
Total recettes réelles de fonctionnement		32 882 300	33 650 000	847 700	2,33%

042	Opérat° ordre transfert entre sections	320 000	300 000	-20 000	-6,25%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		320 000	300 000	-20 000	-6,25%

002 résultat reporté ou anticipé		7 037 352	0	-7 037 352	-100,00%
TOTAL		40 239 652	33 950 000	-6 289 652	-15,63%

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

LES RECETTES TARIFAIRES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24		Var° de CA 23 à BP 24	
2 241 400	2 397 250	2 521 000	279 600	12,47%	123 750	5,16%

Les crédits inscrits au titre des recettes tarifaires augmentent de 280 000 € de budget à budget et de 124 000 € par rapport aux recettes enregistrées en 2023. Ces recettes, qui sont constituées des encaissements par les régisseurs des crèches, de la restauration scolaire, de la culture, du sport, sont anticipées à la hausse compte tenu de l'augmentation du nombre de redevables, mais en tenant compte des effets à la baisse liés à la nouvelle tarification sociale. Elles comprennent également les redevances d'occupation du domaine public.

LES IMPOTS ET TAXES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24		Var° de CA 23 à BP 24	
25 919 000	26 068 851	26 412 000	493 000	1,90%	343 149	1,32%

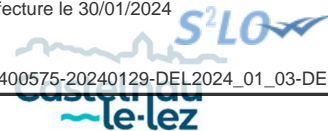
Les crédits inscrits au titre des impôts et taxes se répartissent ainsi :

	Budget 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Var° budget 23-BP 24	Var° CA 23-BP 24
	25 919 000	26 068 851	26 412 000	493 000	343 149
<i>Impôts directs locaux</i>	22 580 000,00	23 021 886,00	23 660 000,00	1 080 000,00	638 114,00
<i>Taxe communale add. aux droits de mutation</i>	2 300 000,00	1 930 224,46	1 800 000,00	-500 000,00	-130 224,46
<i>Taxe sur la consommation finale d'électricité</i>	630 000,00	679 236,56	550 000,00	-80 000,00	-129 236,56
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	87 000,00	87 484,09	80 000,00	-7 000,00	-7 484,09
<i>Autres impôts locaux</i>	11 000,00	42 852,00	11 000,00	0,00	-31 852,00
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	39 000,00	37 848,76	39 000,00	0,00	1 151,24
<i>FPIC</i>	272 000,00	269 319,00	272 000,00	0,00	2 681,00

Le produit des « impôts directs locaux » a été estimé avant notification par les services fiscaux de l'état 1259. Les taux de fiscalité seront maintenus en 2024 au niveau de l'année précédente.

La hausse du produit proviendra d'une hausse prévisionnelle des bases.

Les bases de la taxe sur les propriétés bâties (TFPB) due par les particuliers sur leurs locaux d'habitation, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) vont être revalorisées en 2024 d'un peu moins de 4%, soit une évolution nettement inférieure aux 7,1% enregistrée en 2023. L'Insee a en effet indiqué, le 30 novembre dernier, que l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a progressé de 3,8% sur un an. Cet indicateur est important, puisque c'est en fonction de ce dernier qu'est établie la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation, et du foncier non bâti. Environ 80% des bases de taxe foncière sur le bâti sont concernées, 20% des bases de taxe foncière concernant les locaux professionnels. Par ailleurs, il est anticipé une évolution physique des bases d'environ 500 000 €.

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

En ce qui concerne la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires, l'estimation a été réalisée en prenant en compte la majoration de 60% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés, votée en Conseil Municipal de septembre 2023. Cette majoration sera appliquée aux locaux d'habitation, ce qui concerne seulement 60% des bases. En effet, cette taxe s'applique à :

- tous les locaux meublés consacrés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale ;
- tous les locaux meublés occupés par des sociétés, associations et organismes privés si ces locaux ne sont pas soumis à la cotisation foncière des entreprises.

Ces prévisions seront « corrigées » au besoin lors du Budget Supplémentaire.

D'éventuels rôles supplémentaires seront inscrits au Budget Supplémentaire ou lors d'une Décision Modificative ultérieure.

L'évolution du produit des « impôts locaux » se présente comme suit (l'exercice 2024 restant prévisionnel) :

	2020	2021	2022	2023	2024
TAXE D'HABITATION					
TAUX TH	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%
BASES TH	43 145 962 €	1 506 308 €	1 596 339 €	3 749 007 €	1 803 454 €
PRODUIT TH	7 058 679 €	246 432 €	261 161 €	613 338 €	399 565 €
<i>Actualisation des bases loi de finances</i>	398 228	388 314	51 214	113 340	64 968
<i>Actualisation des bases loi de finances en %</i>	0,90%	0,90%	3,40%	7,10%	3,80%
<i>Correction des bases n -1 par la DGFIP</i>					- 2 152 668
<i>Majoration cotisation locaux meublés (60% des bases)</i>					143 843
FONCIER BATI					
TAUX TFB	32,66%	54,11%	54,11%	54,11%	54,11%
BASES TFB	32 475 248 €	32 961 455 €	35 073 336 €	38 123 471 €	39 782 425 €
PRODUIT TFB AVANT LISSAGE	10 606 416 €	17 835 443 €	18 978 182 €	20 628 610 €	21 526 270 €
LISSAGE	8 010 €	7 755 €	6 184 €	7 152 €	7 000 €
PRODUIT TFB APRES LISSAGE	10 614 426 €	17 843 198 €	18 984 366 €	20 635 762 €	21 533 270 €
<i>Actualisation des bases loi de finances</i>	374 403	64 950	929 513	1 975 481	1 158 954
<i>Actualisation des bases loi de finances en %</i>	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,80%
<i>Augmentation physique</i>	900 589	421 257	914 032	1 074 654	500 000
FONCIER NON BATI					
TAUX TFNB	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%
BASES TFNB	215 600 €	199 300 €	197 600 €	188 900 €	196 078 €
PRODUIT TFNB	247 962 €	229 215 €	227 260 €	217 254 €	225 510 €
VERSEMENT COEFFICIENT CORRECTEUR		1 258 149 €	1 338 611 €	1 455 175 €	1 510 472 €
ROLES SUPPLEMENTAIRES	80 464 €	71 922 €	21 256 €	42 852 €	
ROLES COMPLEMENTAIRES	445 304 €	23 296 €	101 639 €	100 247 €	
PRODUIT TOTAL ENCAISSE	18 451 962 €	19 659 546 €	20 915 860 €	23 064 628 €	23 668 816 €

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024**LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24		Var° de CA 23 à BP 24	
4 282 000	4 733 047	4 275 000	-7 000	-0,16%	-458 047	-9,68%

Le tableau ci-dessous retranscrit les variations du chapitre des dotations et participations entre 2023 et le BP 2024.

	Budget 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Var° budget 23- BP 24	Var° CA 23- BP 24
	4 282 000	4 733 047	4 275 000	-39 200	-75 826
<i>DOTATION FORFAITAIRE</i>	893 000,00	893 161,00	950 000,00	57 000,00	56 839,00
<i>DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE</i>	105 000,00	105 144,00		-105 000,00	-105 144,00
<i>DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) DES COMMUN</i>	372 000,00	372 738,00	372 000,00	0,00	-738,00
<i>FCTVA</i>	7 700,00	0,00	9 000,00	1 300,00	9 000,00
<i>AUTRES</i>	30 000,00	45 157,63	40 000,00	10 000,00	-5 157,63
<i>REGIONS</i>	15 000,00	13 500,00	12 000,00	-3 000,00	-1 500,00
<i>DEPARTEMENTS</i>	49 000,00	78 625,50	49 500,00	500,00	-29 125,50
<i>AUTRES COMMUNES</i>	7 500,00	6 425,52	10 657,00	3 157,00	4 231,48
<i>CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES</i>	2 657 500,00	3 035 281,86	2 659 543,00	2 043,00	-375 738,86
<i>AUTRES</i>		0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
<i>COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE AUX</i>	2 600,00	2 806,00	2 600,00	0,00	-206,00
<i>ÉTAT - COMPENS.AU TITRE DES EXONERATIONS DE TAXES</i>	102 700,00	102 908,00	103 000,00	300,00	92,00
<i>DOTATION DE RECENSEMENT</i>	0,00	4 299,00	0,00	0,00	-4 299,00
<i>DOTATION POUR LES TITRES SECURISES</i>	40 000,00	73 000,00	64 500,00	24 500,00	-8 500,00

En ce qui concerne les dotations, les notifications ne seront pas effectuées avant fin mars. Les inscriptions budgétaires seront donc régularisées lors du Budget Supplémentaire.

La dotation forfaitaire : 950 000 €

Comme l'année dernière, il est raisonnable de prévoir une actualisation positive de cette dotation, liée à la hausse de la population, tout en restant prudent. La mise à jour, après notification, sera inscrite au Budget Supplémentaire.

La dotation de solidarité urbaine (DNP) : 0 €

La commune n'était plus éligible à la DSU en 2023 mais elle avait perçue 50% du produit l'année précédente. En 2024, le produit attendu est nul. Si toutefois, la commune était de nouveau éligible en 2024 (étant donné qu'elle est toujours proche du seuil d'attribution), le produit serait, bien entendu, inscrit au Budget Supplémentaire.

La dotation nationale de péréquation (DNP) : 372 000 €

La prévision est également très difficile à calculer pour cette dotation. Le montant inscrit correspond donc au montant encaissé en 2023.

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024**Les allocations compensatrices : 103 000 €**

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'Etat. Le montant inscrit au BP 2024 au titre des allocations compensatrices s'élève à 103 000 €, identique au produit perçu en 2023. L'actualisation, après notification de l'état 1259, sera inscrite au Budget Supplémentaire.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 9 000 €

La Loi de Finances pour 2018 a élargi le bénéfice du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à diverses dépenses comptabilisées en section de fonctionnement, dont les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les droits d'utilisation pour informatique « en nuage » et aux dépenses comptabilisées à la section de fonctionnement. Cette mesure permet d'enregistrer en 2024 une recette de fonctionnement pour les dépenses réalisées en 2023, estimée à 9 000 €.

La dotation pour les titres sécurisés : 64 500 €

Cette dotation de fonctionnement a vocation, depuis 2009, à indemniser les communes assurant une mission d'accueil des personnes sollicitant un titre d'identité sécurisé. Pour notre commune, la dotation devrait s'élever à 64 500 € en 2024.

Les participations CAF: 2 659 500 €

Les recettes de CAF inscrites devraient également être en baisse par rapport aux montants encaissés sur l'exercice précédent.

En effet, avant 2023, le CEJ était perçu à 100% en N+1 (en 2023, la ville a perçu 100% du CEJ 2022).

En 2023, la ville passe sous le régime de la CTG (convention territoriale globale) : 70% seront versés l'année N avec une régularisation des 30% restant en N+1 (sur le même principe que les versements relatifs à la PSU).

En 2023, la ville a donc perçu 100% de CEJ 2022 et 70% de CTG 2023. En 2024, elle percevra le solde de CTG 2023 et 70% de CTG 2024, ce qui occasionnera mécaniquement une diminution des versements par rapports aux encaissements 2023.

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24	Var° de CA 23 à BP 24
47 000	24 866	107 000	60 000	127,66%
				82 134 330,31%

En M57, les autres produits de gestion courante comprennent, comme en M14, la perception de revenus provenant du patrimoine immobilier, y compris les charges locatives refacturées aux locataires, les subventions de fonctionnement reçues et les redevances diverses. Ce chapitre enregistre désormais les débits et pénalités perçus ainsi que les indemnités reçues des compagnies d'assurances en cas de sinistre partiel, auparavant comptabilisés au chapitre 77 des recettes exceptionnelles. Les recettes de mécénat du Kiasma seront également désormais comptabilisées sur ce chapitre, d'où son augmentation prévisible.

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

LES PRODUITS SPECIFIQUES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24		Var° de CA 23 à BP 24	
80 000	3 543 301	0	-80 000	-100,00%	-3 543 301	-100,00%

En M57, le chapitre budgétaire des « produits spécifiques » comptabilise :

- les mandats annulés
- les écritures relatives aux cessions immobilières : ces écritures sont enregistrées au moment de la réalisation de la vente. Au budget, le produit des cessions est enregistré à la section d'investissement au chapitre 024.

Aucune recette n'est donc inscrite à ce titre pour le moment.

LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Budget 2023	CA 2023	BP 2024	Var° Budget 23 à BP 24		Var° de CA 23 à BP 24	
312 800	365 709	335 000	22 200	7,10%	-30 709	-8,40%

Ces recettes sont constituées des divers remboursements sur les charges de personnel, qui peuvent être opérés par les organismes tels que CPAM, URSSAF, CDC, assurance pour les risques garantis... Depuis la mutualisation des services RH et Finances entre la Ville et le CCAS, le CCAS rembourse à la Ville les salaires des agents que celle-ci a rémunérés pour le compte du CCAS.

Depuis 2021, ce chapitre budgétaire enregistre également la participation des employés aux titres restaurant.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

Chap.	Libellé	BUDGET 2023	BP 2024	Var° en valeur
20	Immobilisations incorporelles	475 557	80 000	-395 557
204	Subventions d'équipement versées	2 548 000	1 137 000	-1 411 000
21	Immobilisations corporelles	6 883 573	2 708 000	-4 175 573
23	Immobilisations en cours	12 727 318	5 930 000	-6 797 318
Total des dépenses d'équipement		22 634 448	9 855 000	-12 779 448
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 200	30 000	-200
16	Emprunts (remboursement)	2 703 000	2 836 000	133 000
16	Emprunts revolving	2 045 000	1 816 000	
27	Autres immobilisations financières	1 500		-1 500
Total dépenses financières		4 779 700	4 682 000	-97 700
Total des dépenses réelles d'investissement		27 414 148	14 537 000	-12 877 148
0				
040	Opérat° ordre transfert entre sections	320 000	300 000	-20 000
041	Opérations patrimoniales	700 000	300 000	-400 000
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 020 000	600 000	-420 000
001 solde d'exécution négatif reporté		8 027 166	0	-8 027 166
TOTAL		36 461 314	15 137 000	-21 324 314

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024**LES DEPENSES D'EQUIPEMENT**

Les dépenses d'équipement, inscrites en 2024, se répartissent ainsi par secteurs d'activité.

	Crédits inscrits au BP 2024
AMENAGEMENTS URBAINS - VOIRIE - RESEAUX	
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 092 000
SUBVENTIONS FACADES	45 000
AMENAGEMENT PARC ET MAISON PUJOL	700 000
PROJETS PARTICIPATION CITOYENNE	170 000
SERVICES GENERAUX	
CLIMATISATION BANQUE ALIMENTAIRE	23 000
REAMENAGEMENT RDC HOTEL DE VILLE	475 000
TRAVAUX BATIMENTS MUNICIPAUX	177 000
POLE'N ET PARC	800 000
EXTENSION CIMETIERE CHAMP JUVENAL	1 042 000
ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE	
TRAVAUX AIRES DE JEUX	71 000
PARC ET AIRE DE JEUX CLOS DES VERDURES	60 000
TRAVAUX CRECHES	111 000
TRAVAUX ECOLES	424 000
INFORMATIQUE SCOLAIRE	60 000
MOBILIER SCOLAIRE	72 000
TRAVAUX ALSH	48 000
EXTENSION MADIBA	150 000
RENOVATION CHAUFFERIE ECOLE MARIO ROUSTAN	340 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE JEAN MOULIN	45 000
CRECHE LA RUCHE	250 000
NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE JEAN MOULIN	861 000
4EME GROUPE SCOLAIRE	351 000
CULTURE / PATRIMOINE	
TRAVAUX DANS LES BATIEMENTS CULTURELS	71 600
SECURITE	
REAMENAGEMENT POSTE DE POLICE (ARMURERIE)	13 500
SPORT	
TRAVAUX TERRAINS SPORTIFS	52 200
TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	307 000
REHABILITATION THERMIQUE EXTERIEURE PDS	380 000
CREATION VERANDAS PDS	258 000
PUMP TRACK	50 000
TERRAIN 3X3	20 000
2EME PHASE PDS	271 000

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024**Crédits inscrits au BP 2024**

DEPENSES RECURRENTES	
RESEAUX VOIRIE	231 000
ETUDES	28 000
ESPACES VERTS	64 000
DEPENSES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	
INFORMATIQUE (PROGICIELS, MATERIELS...)	205 000
VEHICULES	79 000
MOBILIER	61 000
DIVERS MATERIELS, OUTILLAGE	333 000
DIVERS	64 000
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT INSCRITES	9 855 000

Les crédits de reports des dépenses d'investissement, engagées en 2023 à régler en 2024, ne pourront être inscrits qu'au Budget Supplémentaire. Ces reports s'élèvent à 3,235 M€. Au total, la Ville engagera donc un montant total de dépenses d'équipement de plus de 13 M€ en 2024.

LES DEPENSES FINANCIERES

Les dépenses financières inscrites en 2024 (4,856 M€) se décomposent ainsi :

- amortissement annuel de l'encours de dette (2,670M€),
- opérations sur emprunt revolving (1,816 M€),

LES RECETTES

Chap	Libellé	BUDGET 2023	BP 2024	Var° en valeur
13	Subventions d'investissement	3 727 937		-3 727 937
16	Emprunts revolving	2 045 000	1 816 000	-229 000
16	Emprunts et dettes assimilées	4 100 000	5 388 000	1 288 000
Total des recettes d'équipement		9 872 937	7 204 000	-2 668 937
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 890 000	1 920 000	30 000
1068	Excédents de fonctionnt capitalisés	5 183 977		-5 183 977
27	Autres immobilisations financières	2 400 000		-2 400 000
024	Produits des cessions d'immos.	3 803 000	399 000	-3 404 000
Total recettes financières		13 276 977	2 319 000	-10 957 977
Total des recettes réelles d'investissement		23 149 914	9 523 000	-13 626 914
021	Virement de la sect° de fonctionnt	11 111 400	3 824 000	-7 287 400
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 500 000	1 500 000	
041	Opérations patrimoniales	700 000	300 000	-400 000
Total recettes d'ordre d'investissement		13 311 400	5 624 000	-7 687 400
TOTAL		36 461 314	15 147 000	-21 314 314

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

La Ville va déposer des dossiers de demande de subvention mais aucune recette ne peut être inscrite au BP 2024 avant notification.

Le F.C.T.V.A. :

Le montant de F.C.T.V.A encaissé sur l'exercice est la traduction des dépenses d'équipement éligibles réalisées sur l'exercice précédent. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % appliqué aux dépenses éligibles à ce fonds. La recette devrait s'élever à 1 800 000 € en 2024.

LA TAXE D'AMENAGEMENT

Conformément aux dispositions de la délibération du 28 juin 2017 prise par la Métropole, fixant les conditions de reversement de la taxe d'aménagement aux communes, Castelnaud-le-lez doit percevoir chaque année 20% de la Taxe d'Aménagement encaissée par la Métropole pour la commune. La part de la taxe d'aménagement conservée par la Métropole (80%) est intégrée dans l'enveloppe de financement de l'espace public de la commune et finance à ce titre les dépenses liées à l'aménagement, la création, la gestion et l'entretien de l'espace public métropolitain. La recette anticipée inscrite au budget s'élève pour cette taxe à 120 000 €.

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024**LE PRODUIT DES CESSIONS**

La Ville devrait encaisser en 2024 le produit de cession de l'espace « les Chênes » (parcelle CK166) à France Béguinages pour 399 000 €.

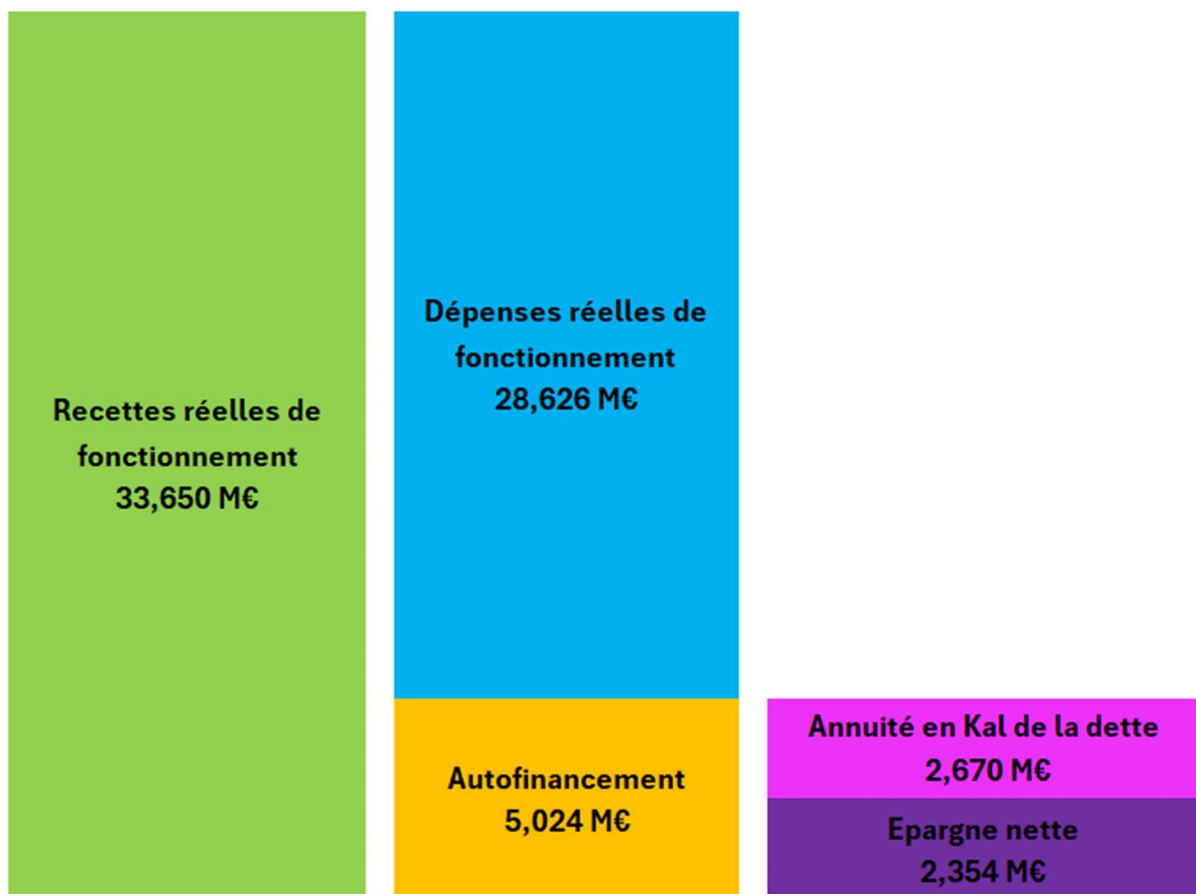
L'EPARGNE NETTE

L'autofinancement (qui s'élève à 5,024 M€) permet de couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts (2,670 M€)

Le solde d'autofinancement (épargne nette) participe au financement des dépenses d'équipement nouvelles, il est assuré de la façon suivante:

(en M€)

Emprunt	5,4	54%
Produit des cessions	0,4	4%
F.C.T.V.A.	1,8	18%
<u>Epargne nette</u>	<u>2,4</u>	<u>24%</u>
Dépenses d'équipement	9,9	





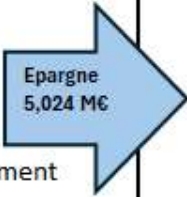
Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

EQUILIBRE DU BUDGET

DEPENSES 33,950 M€		RECETTES 33,950 M€	
FONCTIONNEMENT	Fournitures, services extérieurs 6,346 M€	Produits des services, du domaine 2,521 M€	
	Frais de personnel 18,091 M€	Atténuation charges 0,335 M€	
		Autres produits de gestion 0,107 M€	
		Impôts et taxes 26,412 M€	
		Dotations et participations 4,275 M€	
		Ecriture travaux régie 0,3 M€	
	Atténuation de produits 1,499 M€	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> EPARGNE 5,024M€ </div>	
	Participations subventi° 1,911 M€		
	Intérêts de la dette 0,759 M€		
	Charges spécifiques 0,02 M€		
Dotations aux amortissements 1,5 M€			
Virement à la section d'investissement 3,824 M€			

Budget Primitif 2024 - Conseil Municipal du 29 janvier 2024

DEPENSES		RECETTES	
15,147 M€		15,147 M€	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'équipement 9,855 M€	}	Virement de la section de fonctionnement 3,824 M€
	Remboursement des emprunts 2,836 M€		Dotation aux amortissements 1,5 M€
	Opérations sur emprunt revolving 1,816 M€		Emprunt 5,388 M€
	Ecriture travaux en régie 0,300 M€		FCTVA 1,8 M€
	Autres 0,34 M€		Opérations sur emprunt revolving 1,816 M€
			Produit des cessions 0,399 M€
			Taxe aménagement 0,12 M€
	Autres 0,3 M€		





CONCLUSION

La situation financière de Castelnaud sera toujours au beau fixe en 2024, malgré les contraintes externes liées à la pression démographique et par les éléments conjoncturels non maîtrisables tels qu'un niveau d'inflation toujours élevé.

La majorité municipale assume parfaitement le mandat qui lui a été confié par les castelnaudais et s'insère dans une dynamique positive, permettant d'aborder plus sereinement les équipements structurants déclinés dans les autorisations de programme, tout en maintenant la fiscalité et l'endettement à des niveaux acceptables.

Le vote du budget est toujours un moment fort et important. Il concrétise la mise en œuvre de notre projet municipal, par notre méthode d'optimisation de la gestion financière. La finalité de la préparation budgétaire n'est pas comptable mais humaine, au service de tous et d'une vision harmonieuse de notre ville afin de construire un avenir solide. Les importants investissements réalisés pendant le mandat devraient permettre de répondre aux besoins des habitants, transformer la ville et la préparer aux défis de demain.